



Condamné à amende sans être convoqué au Tribunal

Par claire56

Bonjour,

J'ai reçu une amende pour un excès de vitesse qui a eu lieu en semaine près de mon domicile. Or la semaine je travaille (à Tours) à 400 KM de mon domicile (bretagne). J'ai contesté en joignant une attestation de mon employeur. La gendarmerie m'a convoqué, montré une photo avec un conducteur flouté et informé qu'il s'agissait d'un homme. J'ai dit que je ne reconnaissais pas formellement ce véhicule comme le mien. Et que je ne suis pas la conductrice (puisque un homme) et que par conséquent photo floutée je ne peux désigner quelqu'un !

Puis 5 mois plus tard, j'apprends qu'un jugement a été rendu et que je dois payer une amende puisque ma contestation n'est pas valable. Je n'ai reçue aucune convocation, et je n'ai pas pu me défendre ni demander pourquoi mon attestation n'apporte pas la preuve que je ne suis pas la conductrice.

Pourriez vous m'aider, j'ai reçue ce courrier en AR aujourd'hui j'ai donc 30 jours soit pour payer soit pour contester la décision...

Merci pour votre réponse
cordialement, Claire

Par ESP

Bonjour

Pour plus d'efficacité, adressez vous à un avocat spécialisé, car à ce niveau du dossier, son expertise vous sera utile.